

Dans le monde encore aujourd'hui, il y a plus d'un milliard et quatre cents millions de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable; deux milliards et quatre cents millions d'autres n'ont pas accès aux installations sanitaires adéquates, avec la conséquence que trente mille êtres humains meurent **chaque jour** pour maladies dues à l'absence ou à la mauvaise qualité de l'eau et de l'hygiène. Pourtant les Nations Unies avaient promu en 1980 «la Décennie Mondiale de l'Eau et de l'Hygiène» (1981-1991) avec pour objectif l'assurance de l'eau à tous dans l'an 2000!

La communauté institutionnelle internationale continue à refuser de reconnaître l'accès à l'eau comme un droit de l'homme, c'est-à-dire un droit universel, indivisible imprescriptible. Après la Conférence Internationale sur l'Eau à Dublin en 1982, elle préfère traiter l'accès à l'eau comme un besoin essentiel et l'eau comme une matière première, un bien économique, favorisant ainsi les politiques orientés au marché, à la privatisation de la gestion des services hydriques et au marchandage de l'eau. Récemment (novembre 2002), le Comité des Nations Unies sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels a affirmé que l'accès à une fourniture adéquate d'eau pour utilisation personnelle et domestique, constitue un droit humain fondamental pour chaque personne. Dans son «Commentaire général» n° 15 sur la situation de la convention internationale sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels de 1966, le Comité précise que le «droit humain à l'eau est indispensable pour conduire la propre existence dans des conditions de dignité humaine. Il constitue une qualité pré-requise pour la réalisation des autres droits humains». Malheureusement le «Commentaire général» n'est pas contraignant pour les 146 États qui ont ratifié la Convention internationale. Ceci explique pourquoi en mars 2003, au 3è Forum Mondial de l'Eau à Kyoto, les mêmes États ont au contraire répété dans la déclaration ministérielle conclusive que l'accès à l'eau est un besoin vital (et non un droit) et que l'eau doit être considérée principalement comme un bien économique auquel il faut attribuer une valeur économique selon les prix du marché qui permettent la récupération du coût total de production (le profit inclus).

Heureusement à l'occasion du Forum de Kyoto, les diverses institutions participantes ont exprimé des positions différentes. En particulier, l'Eglise Catholique a soutenu avec fermeté, dans un de ses documents, que l'eau est **un droit de l'homme**. Elle a aussi exprimé de sérieuses réserves sur les procès de gestion délégués au marché. Dans ce même sens s'est aussi exprimé le Syndicat International des Services Publics.

Déjà dans le passé, le **droit à l'eau** a été mentionné dans des décisions et actes internationaux. La Convention sur les Droits de l'Enfance, par exemple, se réfère à l'eau. En outre, la première conférence des Nations Unies sur l'eau qui s'est tenue à Mar del Plata en 1977 a établi que toutes les personnes ont le droit d'avoir accès à l'eau potable pour satisfaire leurs exigences fondamentales.

La réalité est que les leaders politiques, économiques et techno-scientifiques des pays plus riches et plus puissants du monde – ainsi comme les classes dirigeantes des pays en voie de développement – ont pratiqué dans les vingt dernières années des politiques institutionnelles, financières, agricoles, industrielles et commerciales avec des effets dévastateurs et opposés par rapport aux minces déclarations de principes favorables au droit à l'eau.

Les perspectives ne semblent pas très encourageantes. Le marchandage de l'eau semble destiné à se renforcer. Dans une dizaine d'années, les analyses et les prévisions de l'ONU, de la FAO, de l'UNESCO, du PNUD, de la Banque Mondiale ne font que «annoncer» sans cesse:

- *la péjoration de la «crise hydrique» dans le monde*. En 2032, à quarante ans du premier Sommet Mondial sur l'Environnement tenu à Rio de Janeiro, 60% de la population mondiale risque de «vivre» dans des régions caractérisées par la pénurie hydrique;
- *les graves problèmes liés à l'approvisionnement en eau pour l'agriculture en Chine, en Inde et aux Etats Unis d'Amérique*. Dans ces pays, les nappes phréatiques tendent

- à s'abaisser à cause des prélèvements excessivement disproportionnés opérés dans les dernières cinquante années par l'agriculture et l'industrie (y comprise l'énergie);
- *la multiplication et l'intensification des conflits autour de l'eau* pour des utilisations alternatives, concurrentes entre les Etats. On ne parle désormais de l'eau que comme de l'«or bleu» et on affirme que le XXI^e siècle sera le siècle des «guerres de l'eau».

IL S'AGIT DES FUTURS POSSIBLES, MAIS INACCEPTABLES

L'année 2003 a été l'année internationale de l'eau. Parce que l'année est en train de se terminer, nous nous sommes réunis – nous qui provenons des diverses Régions du monde – au nom uniquement de nôtre qualité de citoyens parce que nous sommes décidés à faire de telle sorte que cette année ne reste pas une année de célébrations hautement rhétoriques et se conclut avec de très maigres engagements politiques, comme il est arrivé au G-8 d'Evian en juin dernier.

Les leaders du G-8 avaient annoncé qu'ils auraient pris des engagements dans le domaine de l'eau: on parla de tripler l'aide publique internationale pour l'eau et de la porter au niveau de 30 milliards de dollars par an. La déception fut énorme: le G-8 s'est conclu sans aucun engagement significatif.

En face d'un tel état de choses, nous voulons réagir et nous invitons tous les citoyens à se mobiliser autour des principes, objectifs et initiatives suivants:

Nous affermons que:

- la reconnaissance formelle du Droit à l'eau est un pas fondamental pour l'application du Droit à la vie pour tous;
- réaliser le Droit à l'eau pour tous est une pré-condition, nécessaire pour obtenir le déracinement de la pauvreté dans le monde;

- la réalisation du Droit à l'eau pour tous (et non seulement pour la moitié de ceux qu'aujourd'hui n'en ont pas accès) d'ici l'an 2015 est économiquement possible. Récemment (en 1997), les Nations Unies (en particulier le Programme des Nations Unies pour le Développement) ont démontré que l'objectif de l'accès à l'eau pour tous dans une période de quinze ans est économiquement réalisable. Nous affirmons de nouveau que l'obstacle à la réalisation du Droit Humain à l'eau non réside pas dans l'absence ou l'inadéquation des ressources financières, des compétences, des technologies. Celles-ci existent. Ce qui manque, est la volonté politique et les choix économiques et sociaux correspondants.

En conséquence, nous soutenons que:

- l'exclusion de l'eau – il y a de cela 55 ans-, comme droit explicite, par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a empêché aux citoyens l'exercice des pressions efficaces sur les gouvernements. Ceci a déterminé l'affirmation dans les législations nationales et dans les pratique politiques, dans un contexte international de croissant économisme néo-libéral, des approches et des modes de gestion fondés sur l'eau vue comme un «bien économique»;
- il est urgent et indispensable reconnaître le caractère de «bien commun, public» de l'eau et des eco-systèmes. On doit parvenir à exclure l'eau de la catégorie des «biens et services destinés au marché», non seulement pour ce qui concerne l'utilisation d'hydrotraitement. Parce qu'elle est essentielle et irremplaçable aussi pour les activités économiques (agricoles, énergétiques, industrielles) de nature fondamentales pour le droit à la vie, l'eau doit être considérée comme un bien public aussi dans ce cas;
- l'eau et les services hydriques ne doivent pas être objets de négociés commerciaux, mais de règles mondiales qui définissent et promeuvent une valorisation et une gestion

de l'eau soutenable comme bien commun et comme droit de l'homme universel.

À cette fin, nous confirmons les principes suivants:

1. l'eau est un bien commun de l'humanité, elle appartient à tous les organismes vivants;
2. l'accès à l'eau est un droit humain et social, individuel et collectif;
3. le financement du coût nécessaire pour garantir à chaque être humain l'aces à l'eau, dans la quantité et dans la qualité suffisantes pour vivre, relève de la responsabilité des pouvoirs publics.

Nous proposons par conséquent: entre les nombreuses actions et solutions indispensables possibles que l'on connaît, que la Journée Spéciale de Rome donne la priorité à six objectifs à réaliser au cours des prochains 5-10 années, c'est-à-dire:

- 1^{er} OBJECTIF: «constitutionaliser» le Droit à l'eau,** à travers:
 - l'inclusion de tel droit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies;
 - son introduction dans la Charte Constitutionnelle Européenne et dans les Constitutions des différents pays du monde;
 - son incorporation dans les statuts des collectivités communales, provinciales et régionales ou son approbation formelle avec des délibérations *ad hoc*.
- 2^e OBJECTIF: transformer l'Eau en un instrument de Paix,** à travers des initiatives de la part des communes, des régions, des provinces et des États pour sanctionner, avec l'ordre du jour, les délibérations et d'autres documents, le reniement de l'utilisation de l'eau pour des fins politiques ou militaires et comme un instrument d'oppression, d'exclusion et de chantage.

- 3^e OBJECTIF: libérer les porteuses d'eau**, en garantissant d'ici à cinq ans, le droit à l'instruction pour les 18 millions d'enfants, surtout les filles et les fillettes, que dans le monde, ne peuvent pas fréquenter l'école obligatoire, parce que contraintes à être des porteurs/porteuses d'eau pour les familles et le village, parcourant ainsi à pieds de nombreuses kilomètres par jour.
- 4^e OBJECTIF: mettre fin au pompage et aux consommations exagérées**, en réduisant, dans tous les pays du monde, d'ici la fin de l'an 2010, de 40% les prélèvements et les pertes actuelles en agriculture, en industrie et dans les réseaux de distribution. Également, il faut réduire, au niveau d'usages domestiques, les consommations de l'eau potable pour des usages non potables. Les épargnes d'eau et de ressources financières ainsi réalisées, seront destinées au financement des projets pour garantir l'accès à l'eau pour toutes les populations pauvres, avec l'implication et la participation des populations locales. À cet égard, la re-publicisation de la gestion des eaux minérales jouera un rôle de premier plan.
- 5^e OBJECTIF: inventer la finance coopérative pour l'eau**, avec la création d'un système financier coopératif, mutuel mondial, destiné à soutenir la mise en œuvre d'un service public mondial de l'eau, des interventions mirant à garantir l'accès à l'eau potable au niveau local, national et continental, spécialement dans les régions semi-arides et désertiques et dans les grandes métropoles de la pauvreté, en favorisant aussi les actions de partenariat public-public.
- 6^e OBJECTIF: réaliser la démocratie locale pour l'eau**, en favorisant à tous les niveaux locaux (communes, villes, provinces, régions, bassins internationaux) la constitution des Conseils des citoyens, avec des pouvoirs effectifs, au soutien et en renforcement des institutions de démocratie représentative existantes ou similaires, selon les pratiques et les cultures des divers pays.

LES SIGNATAIRES PRÉSENTS À ROME

1. **MARIO SOARES** (Portugal)
Président du Comité international pour le Contrat Mondial sur l'Eau
2. **WALTER VELTRONI** (Italie)
Maire de la ville de Rome
3. **ENRICO GASBARRA** (Italie)
Président de la Province de Rome
4. **RICCARDO PETRELLA** (Italie)
Secrétaire du Comité international Contrat Mondial sur l'Eau et président du Comité italien
5. **DANIELLE MITTERAND** (France)
Président de la Fondation France Liberté et Président honoraire de l'Association française pour le Comité Mondial sur l'Eau
6. **ALEX ZANOTELLI** (Italie)
Missionnaire combonien
7. **SILVANO SAVERIO DA COSTA** (Brésil)
Président de l'Association Nationale services municipalisés des villes (ASSEMAE) qui regroupe 1800 villes du Brésil et représentant du Réseau international «VIDA» engagé sur le Droit à l'eau
8. **ELIO DI RUPO** (Belgique)
Maire de Mons (Belgique) et Président du Parti Socialiste Belge
9. **PIETRO FOLENA** (Italie)
Parlementaire italien et Porte-voix de l'Association italienne des parlementaires et des élus locaux pour le Comité Mondial sur l'Eau
10. **TRAN HOAI** (Vietnam)
Représentant Comité des citoyens-ville de Hue
11. **ASMA CHAABI** (Maroc)
Maire de Essaouira (Rabat)
12. **JACQUES PERREUX** (France)
Vice président du Conseil Général de Val de Marne
13. **MUNTHERR HADDADIN** (Jourdanie)
Ex ministre Eau et Irrigation et conseiller du Prince de Jordanie El Hassan
14. **MARC BUREAU** (Québec)
Conseiller municipal de la ville de Gatineau. Président commission

Environnement Québec (la ville de Gatineau a approuvé une résolution sur le droit à l'eau en prévision de la Journée du 10 décembre)

15. **ROBERTO CONTI** (Italie)
Vice président ANCC coop. (Campagne eau pour la paix)
16. **PEDRO ARROJO** (Espagne)
Fondateur et président de l'Association "pour une nouvelle culture de l'eau"
17. **ALBERTO VELASKO** (Suisse)
Parlementaire de la ville de Genève et président ATTAC Genève
18. **BERNARD J. WOHLWEND** (Suisse)
Président de la International Water Law Association
19. **SELIM BESLAGIC** (Bosnie)
Parlementaire, déjà maire de Tuzla
20. **AHMED SEBAI** (Maroc)
Parlementaire national
21. **MIRELLE VOLPATO** (France)
Conseillère région Aquitaine et vice président Association élus communistes et républicains de France
22. **MAJ FILL FLYNN** (USA)
«public citizen» Water for All Campaign
23. **JORGE NASCIMENTO** (Brésil)
Forum international das Aguas
24. **JEAN LUC TOULY** (France)
Président ACME de France
25. **CLAIRE PIERSON** (Belgique)
Responsable Oxfam Belge pour les campagnes et les action sur l'eau
26. **MASSIMO ROSSI** (Italie)
Président Conseil Communal Grottamare (AP)
27. **ROSARIO LEMBO** (Italie)
Président du CISPI et secrétaire Comité italien Eau (ACME Italia)
28. **EMILIO MOLINARI** (Italie)
Vice président Comité Italien Eau (ACME)
29. **PATRIZIA SENTINELLI** (Italie)
Conseillère communale de la ville de Rome

**ADHÉSIONS AU DOCUMENT PARVENUES LE 10 DECEMBRE
AU COURS DES TRAVAUX PAR LES PERSONNES INVITÉES
ET/OU PERSONNES QUI AVAIENT ANNONCÉ LEUR
PRESENCE, MAIS EMPECHÉES, AU DERNIER MOMENT,
À PARTICIPER**

Société civile

- 1) **VANDANA SHIVA** (Inde)
Directeur Foundation for Scientific Research
- 2) **JEAN ZIEGLER** (Suisse)
*Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme
des Nations Unies*
- 3) **RUDOL AMENGA-ETOGO** (Ghana)
Coordinateur du mouvement national contre la privatisation de l'eau
- 4) **WALTER BONAN** (Italie)
Président Parco Nazionale Dolomiti Bellunesi
- 5) **FEDERICO MAJOR** (Espagne)
Président de la Fondation pour la culture de la paix
- 6) **EDUARDO GALEANO** (Uruguay)
Écrivain
- 7) **CARLA MONTERMAYOR** (Philippines)
Coordinatrice de l'Asian Committee for Water Vigilance Network
- 8) **ROBERTO FUMAGALLI** (Italie)
Circolo Ambiente de Merone
- 9) **FRANCESCO FERRANTE** (Italie)
Directeur général Legambiente
- 10) **STEFANO LENZI** (Italie)
Responsable Bureau institutions WWF Italie
- 11) **LORENZA ZAMBONI** (Italie)
ATTAC Italia
- 12) **RODOLFO SCHIAVO** (Italie)
Citoyenneté active
- 13) **MARCO IOB** (Italie)
*CeVI- Centre de Volontariat international
/ campagne Eau bien commun*

Parlementaires

1. **FRANCIS WURTZ** (France)
Parlementaire européen
Président du groupe GUE/NGL
2. **PAUL LANNOYE** (Belgique)
Parlementaire européen
Auteur du rapport du PE sur «Eau et politique pour le développement»
3. **FIDELE HIEN** (Burkina Fasso)
Parlementaire Assemblée Nationale
4. **FRANCESCO MARTONE** (Italie)
Sénateur Association des parlementaires
et des élus pour le Contrôle Mondial de l'Eau
5. **ALOISIO MERCADANTE** (Brésil)
Sénateur et chef groupe du PT
6. **ERNST ULRICH VON WEIZSÄCKER** (Allemagne)
Parlementaire et président de la Commission pour l'Environnement

Parlementaires européens qui ont adhéré à l'initiative

7. **ENRIQUE BARON CRESPO** (E)
Président du Groupe PSE
8. **MICHEL SCARBONCHI** (I)
Secrétaire National du MRC
9. **ELENA ORNELLA PACIOTTI** (I)
Groupe PSE
10. **HAREM DESIR** (F)
Groupe PSE
11. **DANIELLE DARRAS**
Groupe PSE
12. **CLAUDIO FAVA** (I)
Groupe PSE
13. **ANTONIO DI PIETRO** (I)
Groupe ELDR

14. **ALAIN SAVARY (F)**
Groupe PSE
15. **MASSIMO CARRADO (I)**
Groupe PSE
16. **FAUSTO BERTINOTTI (I)**
Groupe GUE/NGL
17. **LUIGI VINCI (I)**
Groupe GUE/NGL
18. **LUISA MORGANTINI (I)**
Groupe GUE/NGL
19. **GIUSEPPE DI LELLO FINUOLI (I)**
Groupe GUE/NGL

